Formation Continue

Kerliver

Centre de Formation















Le chef d'équipe paysagiste encadre les ouvriers dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien. Le conducteur de travaux paysagers organise et supervise les chantiers de création et d'entretien. Le technicien de bureau d'étude établit les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveille la conformité des travaux d'exécution.



- Étre âgé de 18 ans
- **Être titulaire d'un Baccalauréat** au minimum
- Toute personne de moins de 26 ans, en recherche d'emploi.
- Les personnes de 26 ans et plus, inscrites à Pôle emploi.
- Dossier de candidature à demander auprès du CFPPA et dépôt de candidature (CV et lettre de motivation).
- Salariés d'entreprise (contacter le centre de Kerliver).
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle.



> Objectifs

- Assumer les responsabilités d'encadrement dans des organismes, des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des entreprises forestières, le service à la personne.
- Devenir chef d'équipe, chef de chantier, responsable de travaux, conducteur de travaux, jardinier en chef, technicien agent de maîtrise.
- Poursuite d'études possibles: Licence professionnelle, classe préparatoire scientifique pour faire une école d'ingénieur ou une école nationale supérieure.

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 1400 h maximum, dont 1050 h en centre de formation et 350 h en entreprise (peut varier selon
- Démarrage de la formation en septembre, ou selon les compétences visées et/ou nécessaires.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

Certification du diplôme : Contrôles en cours de formation, et épreuves terminales.

Pédagogie

> Contenu de la formation

- C1 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- C2 : Communiquer dans une langue étrangère.
- C3 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.
- C4 : Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.
 - C5 : Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des

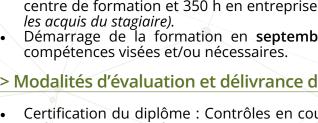




CFA - CFPPA de Kerliver Kerliver 29460 HANVEC Tél: 02 98 20 00 08 cfppa.hanvec@educagri.fr www.cmk29.educagri.fr

fiche RNCP n° 38349

















décisions d'aménagement.

C6: Assurer la mise en oeuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.

C7 : Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.

C8 : Assurer la gestion économique des chantiers.

C9 : Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.

C10 : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle.

> Les plus de la formation

- Attestation valant CACES
- Accompagnement au Projet et à la Certification Professionnelle
- Module «Eco-labellisation d'un Site»

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- Au centre: mises en situations professionnelles visites intervenants, accompagnement autoformation tutorée, formation à distance.
- En entreprise: découverte observation tutorat, recueil de données analyse, mise en situation professionnelle, tutorat

Salle informatique - Centre de ressources

Plateaux techniques

3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha éco-labellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum

> Insertion et indicateurs

- Insertion entreprise privée ou dans un service de collectivité territoriale.
- Taux de réussite aux examens : 88 %

Taux de satisfaction: 100 %

Taux d'insertion professionnelle: 76,5 % dont poursuite d'études: 23,1%

Frais, salaire, et aides

- Frais pédagogiques : pris en charge selon le statut du candidat.
- **Rémunération**: Pôle Emploi : rémunération en fonction des droits ouverts;
- Si aucun droits : Conseil Régional de Bretagne : aide financière simulable sur www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/
- Accompagnement spécifique des reconversions : CPF de transition professionnelle ...

Hébergement, transport et restauration

- Liste des hébergements dans les communes voisines au CFPPA disponible sur demande.
- **Demi-pension**: déjeuner possible sur place



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



Coordinateur de formation : David MOALIC





EcoJardin



QUALIF Emploi





